

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Lundi 23 juin 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Reuilly, sous la présidence de Carole BAPTISTA DE HORTA, Maire.

Date de convocation : 17 juin 2025.

Etaient présents : Carole BAPTISTA DE HORTA, Michel BRISSET, Marie-Christine GUILLEMOT, Christian DUPON, Lucie VANNIER, Erika JOLLY, Jacques BRAGUY, Jean-Jacques ONFRAY, Nicole BONIFACE, Pierre LEBHAR, José Manuel CARVALHO, Marine COUSSET.

Excusés ayant donné pouvoir : Sandrine PAIN donne pouvoir à Marine COUSSET, Yves GUESNARD donne pouvoir à Carole BAPTISTA DE HORTA, Baptiste BRETON donne pouvoir à Lucie VANNIER, Marie Noëlle GOUGUET donne pouvoir à Marie-Christine GUILLEMOT et David GROLLEAU donne pouvoir à José-Manuel CARVALHO.

Excusée n'ayant pas donné de pouvoir : Dominique PLAT.

Absente : Anaïs CHAMPEIX.

Erika JOLLY est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

➡ DCM2025 06 23 001 – PARTICIPATION AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTES (FAJD)

Le département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté. Ce dispositif national créé par la loi du 1^{er} décembre 1988, intervient au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans.

Le financement de ce fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de plusieurs partenaires, entre autres les collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer pour l'année 2025 au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés sur la base de 0,70€ par jeune de 18 à 25 ans recensé sur la commune (soit 130 jeunes). Cette participation pour l'année 2025 s'élève à **91,00€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de participer pour l'année 2025 au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés.

➡ DCM2025 06 23 002 – FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION 2025

Conformément à la loi de réglementation du 26 juillet 1996, complétée par le décret d'application du 27 décembre 2005, à l'article R20-53, les opérateurs d'équipements de télécommunication doivent

déclarer les installations d'infrastructures de télécommunications implantées dans le domaine public routier.

Le Conseil Municipal doit fixer, dans la limite des montants prévus par ce décret, le montant de la redevance à percevoir.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la valeur maximum de la redevance pour 2025 comme indiqué ci-après :

- Pour orange :

- 13,190 kms d'artères de télécommunication aérienne à 64,87 € = 855,63€
- 22,742 kms d'artères en sous-sol à 48,65 € = 1 106,39€
- 1 m² d'emprise au sol à 32,44 € = 32,44€

portant ainsi la redevance 2025 à **1 994,46€**.

- Pour le syndicat mixte RIP 36 :

- 0,742 kms d'artères en sous-sol à 48,65 € = 36,09€
- 1 m² d'emprise au sol à 32,44 € = 32,44€

portant ainsi la redevance 2025 à **68,53€**.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE de fixer la valeur maximum de la redevance pour 2025 comme indiqué ci-dessus portant ainsi la redevance 2025 à 1 994,46 € pour Orange et à 68,53 € pour le RIP 36.**

➡ DCM2025 06 23 003 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX AUTRES ASSOCIATIONS

Les associations aux tableaux ci-dessous ont effectué une demande de subvention et après instruction de leurs dossiers, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions correspondantes pour un total **7 220 €**. Somme disponible au budget 2025.

Associations d'animation	PROPOSITION 2025
Club Loisirs et Amitiés	190,00
Les Amis de Reuilly	250,00
SABSAND	300,00
Clé à Vie	270,00
Associations sportives	PROPOSITION 2025
Judo club Reuillois	550,00
Union sportive de Reuilly	3 300,00
Club de Tennis de Table	500,00
Gymnastique volontaire	300,00
Associations "autres"	PROPOSITION 2025
A.F.M. Téléthron	270,00
ANELMUCO (virades de l'espoir)	270,00
Les Amis de la Haute Touche	50,00
Prévention routière	150,00
Indre Nature (protection de la flore de l'Indre)	160,00
Fondation du patrimoine	200,00
FAUNE 36	160,00
TOTAL	7 220,00 €

Marine COUSSET est ce que vous compensez le fait que SABSAND aille au PEPSI d'Issoudun ?

Carole BAPTISTA DE HORTA répond que non.

Marine COUSSET demande si c'est le montant demandé par l'Union Sportive Reuilloise ?

Michel BRISSET répond que c'est le même montant que l'année dernière

Le montant demandé était de 4000 € celui attribué est de 3300 €

Marine COUSSET demande quelle est le rôle de l'association de la Haute Touche ?

Carole BAPTISTA DE HORTA : association qui œuvre pour le bien-être animal et plus particulièrement des suricates (projet de construction d'un enclos).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Associations	Ne Prend pas part au vote	Vote du CM 2025
Associations d'animation		
Club Loisirs et Amitiés		17 pour
Les Amis de Reuilly		17 pour
SABSAND		17 pour
Clé à Vie		17 pour
Associations sportives		
Judo club Reuillois		17 pour
Union sportive de Reuilly		17 pour
Club de Tennis de Table		17 pour
Associations "autres"		
A.F.M. Téléthon		17 pour
Le Gardon Frit		17 pour
ANELMUCO (virades de l'espoir)		17 pour
Les Amis de la Haute Touche		17 pour
Prévention routière		17 pour
Indre Nature		17 pour
Fondation du patrimoine		17 pour
FAUNE 36		17 pour

- **ACCEPTE d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus.**

🕒 DCM2025 06 23 004 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AMICALE BOULE REUILLOISE et REUILLY PETANQUE

Les associations aux tableaux ci-dessous ont effectué une demande de subvention et après instruction de leurs dossiers, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions correspondantes pour un total **800 €**. Somme disponible au budget 2025.

Associations sportives	PROPOSITION 2025
AMICALE BOULE REUILLOISE	400
REUILLY PETANQUE	400
TOTAL	800 €

José-Manuel CARVALHO ne prend pas part au vote, étant membre des deux associations citées. Il sort de la salle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

Associations	Vote du CM 2025
Associations sportives	
AMICALE BOULE REUILLOISE	15 pour
REUILLY PETANQUE	15 pour

- **ACCEPTE d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus.**

José-Manuel CARVALHO entre dans la salle.

➡ **DCM2025 06 23 005 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CLUB ULM AZUR et UNC-AFN**

Les associations aux tableaux ci-dessous ont effectué une demande de subvention et après instruction de leurs dossiers, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions correspondantes pour un total **560 €**. Somme disponible au budget 2025.

Associations sportives	PROPOSITION 2025
CLUB ULM AZUR	400
Associations « Autres »	PROPOSITION 2025
UNC-AFN	160
TOTAL	560 €

M. Jacques BRAGUY ne prend pas part au vote, étant membre des deux associations citées. Il sort de la salle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

Associations	VOTE DU CM 2025
Associations sportives	
CLUB ULM AZUR	16 pour
Associations « Autres »	
UNC-AFN	16 pour

- **ACCEPTE d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus.**

M. Jacques BRAGUY entre dans la salle.

➡ **DCM2025 06 23 006 – VOTE DE LA SUBVENTION POUR LE COS DU PERSONNEL COMMUNAL**

L'association au tableau ci-dessous a effectué une demande de subvention et après instruction de leurs dossiers, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions correspondantes pour un total **4 200 €**. Somme disponible au budget 2025.

Le Maire Carole BAPTISTA DE HORTA, Marie-Christine GUILLEMOT ne prennent pas part au vote, étant membres de l'association citée. Carole BAPTISTA DE HORTA et Marie-Christine GUILLEMOT quittent la salle.

Michel BRISSET assure la présidence.

Associations « Autres »	PROPOSITION 2025
COS PERSONNEL COMMUNAL	4 200
TOTAL	4 200 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

Associations	VOTE DU CM 2025
Associations « Autres »	
COS PERSONNEL COMMUNAL	11 pour

- **ACCEPTE d'attribuer la subvention au COS du personnel communal conformément au tableau ci-dessus.**

Carole BAPTISTA DE HORTA et Marie-Christine GUILLEMOT entrent dans la salle.

➡ DCM2025_06_23_007 – FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA CCPI DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de conclure entre les communes membres de la CCPI, un accord local fixant à 36 le nombre de sièges au Conseil Communautaire de la CCPI (contre 38 actuellement). Ces sièges seraient répartis conformément aux principes énoncés au I 2^e) de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Issoudun	18
Reuilly	4
Sainte-Lizaigne	2
Charost	2
Les Bordes	2
Chezal Benoit	2
St Georges sur Arnon	1
Paudy	1
Ségry	1
Diou	1
Saint Ambroix	1
Migny	1

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CCPI, dans le cadre d'un accord local, à 36 le nombre de sièges répartis comme indiqués ci-dessus.

Marine COUSSET pourquoi cet accord est pris ?

Carole BAPTISTA DE HORTA suite à la diminution des habitants.

Marine COUSSET demande qui a perdu des sièges

Carole BAPTISTA DE HORTA : Issoudun a perdu un siège et Saint Georges sur Arnon également.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE FIXER** à 36 [Nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté retenu dans le cadre de l'accord local] le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CCPI, réparti comme suit :

Communes	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Issoudun	18
Reuilly	4

Sainte-Lizaigne	2
Charost	2
Les Bordes	2
Chezal Benoit	2
St Georges sur Arnon	1
Paudy	1
Ségry	1
Diou	1
Saint Ambroix	1
Migny	1

- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

⇒ DCM2025 06 23 008 - VOTE DE TARIF A LA MAISON DE REUILLY

Suite à la demande du Syndicat Viticole et dans le but d'une harmonisation des prix pratiqués sur les vins vendus à la maison de Reully et les vins vendus directement chez l'exploitant, il convient de mettre à jour le tarif de vente applicable à compter du 1^{er} juillet 2025.

Madame le Maire propose le tarif suivant : 11,00 € la bouteille de vin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tarif de 11 € de la bouteille de vin à compter du 1^{er} juillet 2025

⇒ DCM2025 06 23 009 - CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

La commune fait face, depuis quelques années, à une prolifération des chats errants dans divers lieux publics qui peuvent occasionner des nuisances avérées. Il est rappelé que l'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime permet au Maire de maîtriser la population de chats errants non identifiés et d'organiser des campagnes de stérilisation.

Dans ce contexte, la Commune a proposé, à la Fondation 30 Millions d'Amis, de réaliser en 2025 une campagne, pour un nombre de chats errants porté à 13, afin de continuer à maîtriser la population féline par le contrôle de leur reproduction.

La convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis précise les conditions et modalités de la campagne de stérilisation, les droits et obligations de chacune des parties et les modalités de financement. Elle prévoit le versement d'une participation financière de 715 € à la Fondation pour les frais afférents à cette campagne, correspondant à la moitié des coûts de stérilisation et de vétérinaire choisi par la Commune.

Vu les articles L.211-27 et R.211-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu le projet de convention ci-joint ;

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2025 ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- **D'autoriser** dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée à la Fondation 30 Millions d'Amis, sous forme d'une participation financière de 715 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- **AUTORISE** dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée à la Fondation 30 Millions d'Amis, sous forme d'une participation financière de 715 €.

🔗 DCM2025_06_23_010 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de deux projets de sécurisation.

Tout d'abord, afin de garantir la sécurité des usagers aux abords des écoles, il est envisagé de procéder à des travaux de mise en sécurité Place des Ecoles et rue Jean Jaurès. Ces travaux permettront de maîtriser la vitesse des usagers à l'approche des écoles, de sécuriser la prise en charge et la dépose des écoliers, d'organiser le stationnement.

Ensuite, pour sécuriser les piétons au niveau du 29 rue Nationale, des travaux de réfection et de rehaussement de la bordure du trottoir seront engagés.

La commune souhaite solliciter une subvention dans le cadre des amendes de Police.

Il est donc demandé au conseil d'adopter le plan de financement établi comme suit et d'autoriser le maire à demander une subvention au titre des Amendes de Police :

OPERATION	COUT HT	Subvention	Fonds propres
Travaux de sécurisation aux abords des écoles	8 724,00	4 362,00 50%	4 362,00
Travaux de sécurisation 29 Rue Nationale	3 209,00	962,70 30%	2 246,30

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement établi ci-dessus
- **AUTORISE** le maire à demander une subvention au titre des Amendes de Police.

M. BRAGUY Jacques : les amendes de Police c'est de l'argent qu'on trouve comment ? c'est quand ils mettent des PV ?

Michel BRISSET répond oui

M. BRAGUY Jacques : il y a une caisse pour les PV et on va chercher dedans ?

Carole BAPTISTA DE HORTA répond oui

La dérogation à l'organisation de la semaine scolaire qui avait été accordée le 25 novembre 2022 arrive à échéance, il convient d'en demander le renouvellement afin de conserver un rythme scolaire hebdomadaire de 4 jours dans les écoles de Reuilly.

Les conseils d'écoles primaires et maternelles ont donné un avis favorable à cette organisation de 4 jours.

Mme le Maire sollicite le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2025-2026 pour trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2025-2026 pour trois ans.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

Néant

Réponses aux questions du précédent CM :

Chemin à la Ferté vers la rivière, interdit d'accès : il s'avère que l'accès se situe sur une propriété privée.

José-Manuel CARVALHO mentionne que les jeunes qui vont se baigner dans la rivière sont donc sur une propriété privée.

Carole BAPTISTA DE HORTA répond oui et qu'il est interdit de s'y baigner.

Questions orales :

Acquisition d'un terrain annexe au niveau du stade d'honneur : où en est le projet ?

Carole BAPTISTA DE HORTA : l'acte a été signé le 11 juin.

Marine COUSSET : quelle suite ?

Carole BAPTISTA DE HORTA répond que la commune est propriétaire et qu'une discussion sera programmée avec le Président du foot pour connaître l'aménagement du terrain. Beaucoup de travaux d'élagage sont à prévoir. Dans un premier temps, un aménagement pourrait avoir lieu sur une partie du terrain pour qu'il soit praticable.

- Travaux de carrefour : quelle est l'avancée du projet ?

Carole BAPTISTA DE HORTA : une rencontre a eu lieu avec le directeur de Carrefour. Plusieurs sites ont été proposés. Pas satisfaisants pour eux, trop de travaux à leur charge.

La salle de gymnastique de la halle des sports leur a été proposé. En attente de leur retour suite à leur visite.

José-Manuel CARVALHO précise que le sol est très fragile.

Carole BAPTISTA DE HORTA précise que si le projet a lieu, Carrefour s'engage à protéger le sol (revêtement très épais) et/ou à remettre à l'identique.

Marine COUSSET demande la date de début des travaux ?

Carole BAPTISTA DE HORTA répond que les travaux devaient commencer en septembre mais on est plus sur octobre.

Marine COUSSET demande comment vont être gérées les associations qui sont censées donner les cours dans la salle de danse ?

Carole BAPTISTA DE HORTA répond qu'on leur proposera la salle des fêtes ; mais rien n'est acté à ce jour. Demande administrative longue et compliquée via la CCPI.

Une réponse nous tarde afin de prévenir au plus vite la population et surtout les personnes âgées.

M. BRAGUY demande si au niveau énergétique tout est ok ?

Carole BAPTISTA DE HORTA répond que tout a été vu par un technicien de Carrefour.

M. PETIT (journaliste) demande en quoi consiste le projet ?

Carole BAPTISTA DE HORTA annonce que Carrefour va subir de gros travaux (toiture, infrastructure et parking) qui nécessitent la fermeture du magasin pendant plusieurs mois.

- Friche Vannier : où est le projet ? Est-ce que des demandes de financements régionaux ont été déposées auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre du CRST ?

Carole BAPTISTA DE HORTA répond que le projet est toujours en cours. La phase « esquisse » a été validée et la phase avant-projet sommaire est lancée. La restitution du dossier se fera à partir du 16 juillet. La réservation de crédits a été faite pour 80 000 € dans le cadre du CRST. Le dossier définitif n'a pas été déposé, en attente de tous les éléments chiffrés.

Marine COUSSET demande ce que veut dire phase « esquisse » validée ?

Carole BAPTISTA DE HORTA répond que cela correspond aux premières ébauches de l'architecte, selon les demandes de la commune.

Marine COUSSET : ce n'est pas validé par le Préfet ?

Carole BAPTISTA DE HORTA : pas encore, nous en sommes au stade où l'architecte répond aux demandes de la commune. Nous aurons ensuite un chiffrage plus précis qui permettra de présenter le dossier au Préfet.

- Vous nous aviez proposé lors de notre première rencontre après votre élection, de participer à l'accueil des nouveaux arrivants avec une volonté affichée d'être plus inclusive avec l'opposition, que vos prédécesseurs. Encore une fois, nous avons appris par voie de presse qu'une rencontre a été faite le 14 juin dernier et que vous n'avez pas respecté votre engagement. Pouvez-vous nous donner des explications ?

Carole BAPTISTA DE HORTA indique que c'est une erreur de sa part. il y a eu des erreurs d'aiguillage, ainsi que pour les infos sur le remplacement de Karen, le 14 juillet, le pique-nique etc.

Marine COUSSET : vous étiez conviés vous les autres conseillers municipaux ?

M. ONFRAY : oui. Avec l'ancien maire jamais. Seuls les adjoints étaient invités, chose complètement anormale.

Michel BRISSET : on était 4.

M. ONFRAY : on a été prévenu, on a été invité.

Marine COUSSET : vous avez de la chance.

Carole BAPTISTA DE HORTA : c'est un oubli.

José Manuel CARVALHO c'est OK c'est noté, j'espère que ce sera l'unique fois

Nous avons reçu un mail nous invitant en réunion de pré conseil à aborder les sujets suivants : 14 juillet, remplacement de Karen et Pique-Nique du 7 septembre.

Pouvez-vous nous donner plus d'informations ?

M LEBHAR vous savez qui va remplacer Karen ?

Carole BAPTISTA DE HORTA : le remplacement de Karen est à prévoir pendant ses vacances d'août. C'est la mairie qui va gérer pour la remplacer, comme d'habitude.

Marine COUSSET : on se propose également pour remplacer Karen.

Jacques BRAGUY : s'il y a d'autres amateurs, je veux bien partager.

Marine COUSSET : avec plaisir

José Manuel CARVALHO : il faut qu'on avance dans le même sens, il y a un besoin, on est là.

Carole BAPTISTA DE HORTA : on l'entend

Marine COUSSET pour le 14 juillet ?

Carole BAPTISTA DE HORTA : on aura un concert, je vais laisser Lucie vous en parler.

Lucie VANNIER : concert de ZIAKO à 18h00, puis retraite aux flambeaux avec une représentation des MEDLEYDIES (groupe de POMPOM girls championne d'Europe), feu d'artifice. Pour le moment les feux sont interdit jusqu'au 3 juillet. A suivre.

Carole BAPTISTA DE HORTA : s'il y a une interdiction, on se pliera aux exigences en espérant qu'il pleuve d'ici là.

Michel BRISET : si le feu d'artifice est annulé, est-ce qu'on annule tout ?

Carole BAPTISTA DE HORTA : je ne sais pas, on pourrait garder le concert et le bal.

Marie-Christine GUILLEMOT : combien de Food trucks ?

Lucie VANNIER : deux

Marine COUSSET : ce n'est pas en lien avec les pompiers cette année ?

Marien COUSSET et le 7 septembre ?

Carole BAPTISTA DE HORTA : c'est le pique-nique rétro qu'on avait fait l'année dernière qui aura lieu au parc Paul SURTEL.

Jacques BRAGUY : il y aura des bottes de paille

Carole BAPTISTA DE HORTA : oui

Marine COUSSET : une question, il y a une demande des associations qui utilisent la salle de danse ou de gym qui demandent que les tapis qui sont stockés dans la salle soit stockés ailleurs. Cela leur enlève un espace de stockage important.

Michel BRISET : cette salle était prévue pour les tapis de la gym. Ils ont assez de place. C'est pour SABSAND ?

José Manuel CARVALHO : oui car ils aimeraient pouvoir stocker leurs costumes.

Michel BRISET : ce ne sera pas possible, pour l'instant, ils ont la salle au-dessus de la maison des Tournelles.

José Manuel CARVALHO : c'est juste pour stocker les costumes pas de matériels polluants, les tapis stockés ne servent à rien, on pourrait gagner 8 m².

Christian DUPON : le local était prévu pour les tapis, sinon il n'y aurait pas eu de local.

Marine COUSSET : des tapis qu'on n'utilisera certainement jamais.

José Manuel CARVALHO : ces tapis pourraient être stockés là où on en a besoin, si demain on a besoin comment fait-on ? il faut les sortir par l'extérieur ?

Michel BRISET et Christian DUPON : cela passe par la grande porte par le boulodrome, c'est prévu.

Christian DUPON : on peut les stocker au terrain de boule, il y a de la place.

Michel BRISET et Carole BAPTISTA DE HORTA : non c'est poussiéreux.

Christian DUPON : on réduirait le passage du terrain de boule.

José Manuel CARVALHO : c'est de l'espace qui n'est pas utilisé sur le côté. L'idée ce serait de les mettre dans le terrain de boule le long du mur, c'est de l'espace perdu. En ligne avec une bâche par-dessus cela libérerait de l'espace pour SABSAND ou autre. Aujourd'hui, ils stockent des choses à la maison de Reuilly, l'accessibilité est dangereuse. Je ne comprends pas pourquoi ils ont ça. Il y a un tri marche c'est hyper dangereux. Il stocke là-bas parce qu'il n'y a rien d'autre. Sauf, s'ils avaient 8 m² dans la salle ou les tapis ne servent à rien. A réfléchir.

Christian DUPON : si tout le monde veut y mettre du matériel. Les costumes sont stockés chez elle, cela représente 20 m².

Christian DUPON : au-dessus des écoles

Carole BAPTISTA DE HORTA : on peut leur proposer un autre local

José Manuel CARVALHO : il faut les recevoir. Après le gala. Elle a entre 500 et 600 costumes.

Marine COUSSET : ils ont besoins de tenues d'entraînements sur place, là ils vont les chercher.

Carole BAPTISTA DE HORTA : cela n'est pas une bonne idée de les stocker dans cette salle qui est ouverte à toutes les associations.

Carole BAPTISTA DE HORTA : peut-être que des vêtements n'ont pas lieu d'être dans une salle de sport ? c'est une question, il y a des logements vacants que l'on ne peut pas louer. On pourrait les utiliser. Il faut juste avoir l'information. On peut proposer quelque chose.

José Manuel CARVALHO : ok on transmettra

Carole BAPTISTA DE HORTA : qu'ils viennent nous voir.

Date du prochain CM : 29 /09 /2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42

La secrétaire de séance,
Erika JOILLY



Le Maire,
Carole BAPTISTA DE HORTA

